

DELIBERATION
REUNION DU 22 JANVIER 2010
Compte rendu sommaire

Convocation du 15 janvier 2010

Affichage du 28 janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : A. BOUTIN, J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjoints,
G. BOUAZIZ, T. BOUYER, S. DROIT, X. JACOT, F. HARDY,

Étaient absents excusés : S. ANEST, S. CHANDELIER, O. DELORME (pouvoir à C. BERNIER), S. DROIT
(pouvoir à G. BOUAZIZ), M. GUIBERT-DAVAL (pouvoir à T. BOUYER), J.C. LE
BERRE

Était absent non excusé : X. JACOT

Élection du secrétaire de séance

Monsieur Guy BOUAZIZ est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2009

F. TANTY rappelle qu'il a adressé à chacun, le 16 décembre dernier, un courrier électronique, dont copie ci-dessous :

« Il ne m'est pas coutumier de faire des remarques sur les comptes rendus des conseils municipaux. Néanmoins, après avoir pris connaissance du dernier procès-verbal, je suis surpris de la teneur des propos qui me sont prêtés concernant les archives communales.

En effet, lors du conseil, je me suis contenté :

- 1) d'indiquer que la Voix du Frou de novembre n'avait fait qu'un compte rendu factuel des événements concernant les archives communales, et qu'à ce titre je n'avais aucun commentaire à faire ;
- 2) d'exprimer, à titre personnel, le regret que le Maire n'ait pas sollicité du Préfet, comme lui en donne la possibilité l'article L 212-11 du Code du Patrimoine, une dérogation pour conserver en Mairie ces documents ;
- 3) de rappeler qu'en leur temps, les registres paroissiaux avaient été transmis aux archives départementales pour être scannés, et qu'il y avait eu retour dans les locaux communaux après cette opération.

Hormis ces remarques, le compte rendu est adopté.

Demande de subvention au S.D.E. pour rénovation du réseau d'éclairage public

Le maire rappelle qu'elle avait évoqué les différents dispositifs de subventions aux communes, lors du dernier conseil municipal. Aucun projet de la commune n'est éligible au Fonds Départemental d'Aides aux Communes, ni à la Dotation Globale d'Équipement. Par ailleurs, la subvention relative aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication n'existe plus.

Il reste le Syndicat Départemental d'Énergies, notamment pour la réfection de l'éclairage public.

Le maire expose que la commission des travaux s'est réunie le 15 courant. Les projets ont été envisagés selon les comptes administratifs (non définitifs) de l'année 2009.

Concernant l'éclairage public, il s'agit d'une réfection totale de la résidence des Bruyères, (hormis la route de Grogneul qui a bénéficié déjà d'une rénovation), par le remplacement des coupoles abîmées, ainsi que de la création de trois nouveaux points d'éclairage (rue du 11 novembre, au niveau de l'abri bus Place du Frou, et rue de la Vallée). Au total, 21 coupoles seront changées dans la résidence des Bruyères, et 8 à différents points de la commune.

Le maire propose de faire une demande de subvention auprès du S.D.E. Le conseil donne un accord unanime.

Le maire présente ensuite au conseil les divers travaux retenus par la Commission des Travaux :

- le remplacement informatique du secrétariat. Comme dit précédemment, la subvention N.T.I.C. n'existe plus.
- concernant le tracteur communal, un devis estimatif a été établi pour des réparations, qui s'élève à 4.211 euros. Il a été débattu l'acquisition d'un nouveau tracteur avec tondeuse, et une lame de 2 m de largeur, pour un montant d'environ 30.000 euros T.T.C.

T. BOUYER s'interroge sur la puissance du tracteur. Il évoque 50 chevaux pour l'ajout d'une lame.

Le règlement du fonds de péréquation, cette année, stipule un montant maximum de travaux et achats de 19.000 euros (au lieu de 32.000 euros en 2009).

Le maire demande au conseil s'il convient, en attendant, de prendre un tracteur en location. F. TANTY émet l'hypothèse d'un prêt à titre gracieux par un fournisseur.

A. BOUTIN expose que trois devis sont en attente (GUILLERY, GARDEN EQUIPEMENT et LHERMITTE). G. BOUAZIZ dit que les devis doivent présenter des matériels aux caractéristiques similaires.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager un investissement pour le tracteur et accessoires, dans la limite de 25 % des investissements réalisés en 2009 (article 1421-1 du C.G.C.T.). Cette dépense sera reprise lors du vote du budget primitif 2010.

Le maire ajoute que le véhicule communal montre également des signes de fatigue. Il est proposé de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, pour un montant maximum de 2.000 euros. Le GARAGE DES CARNUTES sera contacté ; cet établissement est en relation avec le Service des Domaines.

Concernant les investissements sur le budget Eau / Assainissement, il est prévu une nouvelle tranche de renforcement du réseau d'eau potable : Rue Jean Moulin ou rue de l'Égalité. Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général. La subvention représente 20 % du montant H.T. des travaux, plafonnée à 20.000 euros.

Le conseil donne un accord unanime aux travaux de renforcement du réseau d'eau rue Jean Moulin, et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour ces travaux, ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Par ailleurs, le conseil, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière, au titre du Fonds de Péréquation, pour les achats et travaux de l'exercice 2010.

Questions et informations diverses

Le maire lit un projet de courrier destiné à l'Inspection Académique, contre la fermeture d'une classe élémentaire au regroupement pédagogique.

Le maire évoque la proposition de l'Association des Maires 28 de verser, par son intermédiaire, une aide aux victimes d'Haïti. Elle souhaite l'avis du Conseil. C. PICHOT dit que pour le Tsunami, il avait été décidé de verser 1 euro par habitant, pour la symbolique. A l'unanimité, le conseil donne son accord et décide de verser 750 euros.

Le maire fait part au conseil des remerciements de l'A.D.M.R. et de l'Association des Anciens Combattants, pour les subventions versées sur l'exercice 2009.

La séance est levée à 22 heures 30.

Texte du projet du motion, lu par le Maire au Conseil du 22/01/2010 et approuvé à l'unanimité des conseillers présents, se prononçant contre la fermeture d'une classe élémentaire au RPI de St-Piat/Chartainvilliers/Mévoisins/Soulaire

* * *

Réuni ce jour, le Conseil municipal de Chartainvilliers a été informé de la volonté de l'Inspection Académique de procéder à la fermeture d'une classe élémentaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de St-Piat/Chartainvilliers/Mévoisins/Soulaire à la prochaine rentrée scolaire.

Toutefois, constatant :

- que les quatre communes rurales de St-Piat, Mévoisins, Chartainvilliers, Soulaire viennent d'investir plus d'un million cinq cent mille euros dans une nouvelle unité scolaire et son équipement à Chartainvilliers, contribuant à l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement.

Le représentant de l'Inspection Académique reconnaissant lui-même, lors de son inauguration en juillet 2006, que : "Inaugurer un lieu comme celui-ci est pour moi une satisfaction. Je félicite le syndicat intercommunal d'avoir envisagé une restructuration profonde de son regroupement pédagogique. L'espace a été privilégié, et c'est la première fois au cours de ma carrière que je découvre des classes aussi spacieuses qui sont réellement des lieux de vie" (cf L'ECHO du 04/07/2006);

- que soucieuses des conditions d'accueil des élèves de nos villages les quatre communes du RPI de St-Piat ont déjà contribué, depuis plus de 40 ans par leur regroupement, à la rationalisation des moyens humains en enseignants mis à leur disposition par l'Education Nationale;

- que les effectifs scolarisés sont appelés à augmenter durant les prochaines années;

le Conseil municipal de Chartainvilliers refuse cette fermeture.

Il exige de M. l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir d'annuler cette proposition qui serait, après tous les efforts financiers consentis ces dernières années, fortement incomprise des habitants de nos villages.

Chartainvilliers, le 22 janvier 2010